



## TERMES DE REFERENCE

### Pour le recrutement d'une Formatrice en droits humains et en santé et droits sexuels et reproductifs

TERMES DE REFERENCE	
<b>Structure/Organisation</b>	Association de Zarzis pour le Développement Durable et la Coopération International (ADDICI) en partenariat avec : Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE) Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) L'Union Européenne (UE)
<b>Sujet de la consultation</b>	Formations en Droits Humains et en Santé et Droits Sexuels et Reproductifs au profit des femmes victimes de violences et /ou en situation de vulnérabilité.
<b>Contexte</b>	<p>Le centre Tidar de prise en charge multisectorielle et intégrée des femmes victimes de violences et/ou en situation de vulnérabilité fondé à Zarzis par l'Association <b>ADDICI</b> en partenariat avec le Ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfance (MFFE), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et l'Union Européenne (UE) vise à rapprocher les différents services aux femmes afin d'assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être mais aussi à renforcer leurs capacités professionnelles, économiques et sociales afin de les accompagner vers l'autonomie.</p> <p>Dans ce contexte l'association lance un appel à candidatures pour le recrutement d'une consultante qui a pour tâche d'assurer des formations en <b>droits humains et en Santé et Droits Sexuels et Reproductifs au profit des bénéficiaires du centre.</b></p>
<b>Objectif de la Mission</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les femmes à leurs droits fondamentaux.</li><li>- Sensibiliser les femmes à leurs droits sexuels et reproductifs</li><li>- Renforcer les connaissances des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les participantes sont informées sur les notions fondamentales des DH</li><li>- Les participantes sont sensibilisées en DSSR</li></ul>
<b>Tâches et responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'animation/Modération de 3 sessions de formation en <b>droits humains et en Santé et droits Sexuels et Reproductifs</b> au profit des femmes victimes des violences et /ou en situation de vulnérabilité</li><li>• Préparation d'une note Méthodologique pour les sessions de formation</li><li>• Préparation des supports de formation</li><li>• Préparation d'un rapport de déroulement : Diagnostic et résultat de chaque atelier de formation</li><li>• Collaborer avec l'équipe du projet</li></ul>

<b>Produit attendu / Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note méthodologique</li> <li>• Programme de formation + calendrier d'exécution élaboré en collaboration avec l'ADDCI</li> <li>• Support de Formation</li> <li>• Rapports de déroulement</li> </ul>
<b>Période et conditions du contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lieu</b> : Gouvernorat de Médenine</li> <li>• <b>Nombre de session</b> : 3 sessions</li> <li>• <b>Durée</b> : Septembre à Décembre 2017</li> <li>• L'Association ADDCI prend en charge les déplacements internes du Consultant durant la mission dans le Gouvernorat de Médenine</li> </ul>
<b>Suivi / monitoring</b>	<p>La supervision sera assurée par l'équipe de l'ADDCI et celle de l'UNFPA. La Formatrice/ Consultante est tenue à une obligation de confidentialité, elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit au préalable.</p>
<b>Qualifications / Expérience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme universitaire en sciences humaines ou toute discipline pertinente</li> <li>• Expérience minimale de 5 ans en tant que Formatrice en DH et DSSR</li> <li>• Parfaite connaissance des mécanismes des droits humains</li> <li>• Parfaite connaissance de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans les mécanismes internationaux et en Tunisie</li> </ul>
<b>Honoraires et modalités de paiement</b>	<p>Le payement sera effectué sur 03 Tranches à raison de 30 % pour la remise de la note méthodologique et des supports de formation, 40% pour la conduite des deux sessions de formation et 30% après la remise du rapport final.</p>